



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, ce **12e jour du mois septembre 2023** à 20 h sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.

**Sont présents:**

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

**Sont également présentes**, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le directeur général adjoint M. Timothy Monette.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire de mardi le 12 septembre 2023, en présentiel.

Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée.

**POINT 1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Serge Beaudoin, maire et président de la séance, déclare la séance ouverte à **20 h** et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

**POINT 2**

**CONSTATATION DU QUORUM**

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2023
4. a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2023  
b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2023
5. Dépôt de documents ou de correspondance

**ADMINISTRATION & GREFFE**

6. Nomination et engagement : poste inspecteur adjoint
7. Mandat pour l'étude de sol de l'agrandissement d'une partie du garage municipal et la faisabilité structurelle
8. Proclamation : Semaine de la sécurité ferroviaire
9. Nomination : 3 membres au comité de préservation du patrimoine bâti
10. MTQ : ajustement du % de l'entente : Travaux de la rue Principale – projet village
11. Primeau 2023 / résolution 2023-08-162 à modifier

### **TRAVAUX PUBLICS**

12. Réception des prix : abattage d'arbres

### **URBANISME**

### **LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE**

13. Programme de soutien aux PFM : projet amélioration modules et terrain (sentier)
14. Remboursement Camp de jour

### **SECURITÉ – INCENDIE**

15. Renouvellement entente de prévention incendie pour 2024 : Régie intermunicipale d'incendie MSG-SBI –préventionniste

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

16. Mandat à Avizo : PP6

### **TRÉSORERIE ET FINANCES**

17. Autorisation de paiement – Frégeau & Fils
18. Autorisation de paiement – Aquatech : avril, mai et juin 2023
19. Les comptes à payer au 12 septembre 2023

### **AUTRES POINTS**

20. Rapport des conseillers
21. VARIA
22. Période de questions des citoyens au président du Conseil
23. Levée de la séance

### **POINT 3**

2023-09-189

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

**Il est proposé par M. Gérald Grenon et appuyé par M. Chad Whittaker**  
Et résolu unanimement que l'ordre du jour du 12 septembre 2023 soit adopté et que le point VARIA reste ouvert.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 4**

2023-09-190

**A) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup>  
AOÛT 2023**

**Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par M. Chad Whittaker**  
Et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023 soit adopté tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité*

2023-09-191

**B) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 8 AOÛT 2023**

**Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par M. Gérald Grenon**  
Et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2023 soit adopté tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité*

**POINT 5**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE**

*Dépôt et lecture de documents ou correspondance*

**ADMINISTRATION**

**POINT 6**

2023-09-192

**NOMINATION ET ENGAGEMENT : POSTE INSPECTEUR ADJOINT**

**CONSIDÉRANT** une rencontre avec la représentante syndicale pour démontrer un besoin temporaire et partiel en soutien au travail auprès du service de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le besoin sera un support pour le suivi des plaintes et inspection sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT** que le syndicat n'est pas en désaccord au poste qui sera contractuel et ne réduira aucunement les heures des postes syndiqués ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat Richard Lecompte accepte les conditions proposées ;

Pour ces motifs :

**Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance Et appuyé par M. Chad Whittaker**

**ET RESOLU :**

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville engage M. Richard Lecompte en tant qu'inspecteur adjoint au service de l'urbanisme à titre de contractuel (non syndiqué) selon les conditions établies soit : 2 à 3 jours par semaine (21 hres maximum), durée 1 an, au tarif de 50 \$/hre, les frais de km seront selon le tarif offert aux employés et ceci à partir du lieu de travail. Possibilité de renouvellement selon les besoins.

M. Lecompte débutera dans la semaine du 18 septembre 2023.

Que M. Richard Lecompte soit nommé en tant que fonctionnaire désigné pour l'application de tous les règlements municipaux applicables sur le territoire de la municipalité de Clarenceville.

*Adoptée à l'unanimité*

## POINT 7

2023-09-193

### **MANDAT POUR L'ÉTUDE DE SOL POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE PARTIE DU GARAGE MUNICIPAL ET LA FAISABILITÉ STRUCTURELLE**

**CONSIDÉRANT** une demande d'offre de service auprès de Groupe A.S.M. pour la réalisation des plans et devis de structure ainsi que l'échantillonnage du sol pour connaître sa consistance et ceci dans le cadre du programme *PRACIM* pour le projet d'agrandissement d'une partie du garage ;

**CONSIDÉRANT** une offre d'un montant de 8 300 \$ excluant les taxes ;

Pour ces motifs :

**Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. David Adams**

#### **ET RESOLU :**

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville octroie le mandat à Groupe A.S.M. au montant de 8 300 \$ excluant les taxes pour la conception de plans et devis ainsi que l'échantillonnage du sol pour connaître sa consistance dans le cadre du programme *PRACIM* pour le projet d'agrandissement d'une partie du garage.

*Adoptée à l'unanimité*

*Poste budgétaire : 22-130-10-000*

## POINT 8

2023-09-194

### **PROCLAMATION SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**ATTENDU** que la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023 ;

**ATTENDU** que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

**ATTENDU** que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

**ATTENDU** qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**ATTENDU** que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Municipalité;

**Pour ces motifs :**

**Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. Gérald Grenon**

Et résolu d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

*Adoptée à l'unanimité*

### POINT 9

2023-09-195

#### **NOMINATION : 3 MEMBRES AU COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI**

**CONSIDÉRANT** que selon le règlement 2022-665 : Démolition d'immeubles à l'article 11, il est stipulé : Que le conseil constitue un comité désigné sous le nom de « *Comité de préservation du patrimoine bâti* », lequel est composé de trois (3) élus. Le mandat des membres du Comité est d'une durée d'un (1) an est renouvelable ;

- Que les membres sont : Gérald Grenon, Gaëtan Lafrance et David Adams ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler la résolution 2022-09-216 ;

**Il est proposé par Mme Karine Beaudin ; Et appuyé par M. David Branch**

#### **ET RESOLU :**

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville renouvelle les membres du conseil ci-haut cités : Messieurs Gérald Grenon, Gaëtan Lafrance et David Adams.

*Adoptée à l'unanimité*

### POINT 10

2023-09-196

#### **ENTENTE 201549 AVEC LE MTQ : PARTAGE DES COÛTS AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE ET L'AVANT PROJET DÉFINITIF / REVOIR AU %**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a signé une entente de collaboration portant le no. 201549 avec le ministère des transports de la mobilité durable et de l'électrification le 4 juillet 2018, déterminant le % des frais engendrés lors du projet de collecte, d'assainissement des eaux usées, d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** que le MTMD profite de ce projet pour séparer l'égout pluvial du sanitaire le long de la route 202 (rue Principale) d'une longueur approximative 1200 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que lors de ces travaux, il y a des travaux préparatoires tel que définis dans ladite entente et que la Municipalité paie en totalité ;

**CONSIDÉRANT** que dans ladite entente, il a été établi un % de 14% pour la partie des coûts admissibles que le MTMD doit rembourser à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que le projet perdure encore aujourd'hui en raison des demandes excessives de la part de différents paliers gouvernementales et que le taux devrait être revu à la hausse ;

**CONSIDÉRANT** que l'IPC (indice des prix à la consommation) à augmenter depuis 2018 ;

- 2018 : 2.3 %    2019 : 1.9%    2020 : 0.7 %    2021 : 3.4%
- 2022 : 6.8%    et 2023(juin) : 2.8%

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de majorer le % **à 25 %** en raison de l'augmentation de tous les secteurs depuis les 5 dernières années ;

Pour ces motifs ;

**Il est proposé par M. Gérald Grenon ; Et appuyé par M. Gaëtan Lafrance**

#### **ET RESOLU :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil municipal de la municipalité de Clarenceville demande au MTMD de revoir à la hausse le % de son partenariat des coûts engendrés (activités préparatoires) tel que décrit sans l'Annexe B) de l'entente 201549.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **POINT 11**

**PRIMEAU 2023 / MODIFIER RÉSO 2023-08-162**

2023-09-197

**PROJET DU VILLAGE : DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
PRIMEAU 2023 - VOLET 1.2 - AUPRÈS DU MAMH**

**ATTENDU QUE :**

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin au Ministère ;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance Et appuyé par M. David Adams**

Et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continu ;
- la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elles ne respectent pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **POINT 12**

**RÉCEPTION DE PRIX POUR ABATTAGE D'ARBRES**

2023-09-198

**CONSIDÉRANT** une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour l'abattage d'arbres et émondage pour la sécurité de nos rues et routes :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Nombre d'arbres</b>	<b>Montant avant taxes</b>
Les services d'arbres Tougas inc	7	7 250 \$

Emond Expert	7	8 500 \$
Élagueurs.com		Pas soumissionné

Abattage : 4 frênes, 1 érable

Élagage : 1 peuplier et 1 érable

**CONSIDÉRANT** que tous ces arbres sont considérés soit malade ou dangereux ;

Pour ces motifs :

**Il est proposé** par **Mme Karine Beaudin** ; Et appuyé par **M. David Adams**

**Et résolu :**

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville donne le mandat à Les Services d'arbres

Tougas pour un montant de 7 250 \$ excluant les taxes pour l'abattage de 7 arbres.

*Adoptée à l'unanimité*

Poste budgétaire : 02-320-00-521

## URBANISME

## LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

### POINT 13

2023-09-199

#### **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES : PROJET AMÉLIORATION MODULES ET TERRAIN (SENTIER)**

**\*Balançoires accessibles : enfant-parent et fauteuil roulant et aménagement sentier\***

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

**ATTENDU** que la municipalité de Clarenceville souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

**Il est proposé** par **M. Gaëtan Lafrance** Et appuyé par **M. David Branch**

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Clarenceville

- D'autoriser Madame Karoline Warren, coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire à signer au nom de la municipalité de Clarenceville tous les documents relatifs à la demande d'aide financière 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- De confirmer que Monsieur Chad Whittaker est l'élu responsable des questions familiales.

*Adoptée à l'unanimité*

*Le conseiller Chad Whittaker se retire et déclare son intérêt et ne participe pas à la décision.*

#### **POINT 14**

#### **REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR**

2023-09-200

**CONSIDÉRANT** que nous avons une entente avec le camp de jour l'Estacade pour inscrire et accueillir les enfants de Clarenceville à leur camp;

**CONSIDÉRANT** une demande de remboursement de M. Chad Whittaker pour l'inscription de son enfant au camp de jour : Le camp Garagona ;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la non-disponibilité au camp l'Estacade;

**Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. David Adams**

#### **ET RESOLU :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

Que le Conseil municipal de la municipalité de Clarenceville autorise la direction générale à faire le remboursement à M. Chad Whittaker tel qu'établi selon le règlement 2020-641.

*Adoptée à l'unanimité*

*Poste budgétaire :02-701-50-419*

*Le conseiller Chad Whittaker reprends part à la table du conseil et aux discussions.*

#### **SÉCURITÉ – INCENDIE**

#### **POINT 15**

#### **RENOUVELLEMENT ENTENTE DE PRÉVENTION INCENDIE POUR 2024 : RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE MSG-SBI - PRÉVENTIONNISTE**

2023-09-201

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit recourir aux services d'un préventionniste pour les visites des bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés et que nous n'avons pas de préventionniste au sein de notre service en sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** la réception de la résolution Ri-2023-07-1581 de la part de la Régie à l'effet de renouveler la participation à l'entente de service pour les inspections de risques moyens à élevés et d'accepter les tarifs pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le tarif proposé de 70,00 \$ de l'heure pour l'année 2024 et de 57,00 \$ pour les frais de km (allée retour) ;

**Pour ces motifs :**

**Il est proposé par M. David Adams ; Et appuyé par Mme Karine Beaudin**

#### **ET RESOLU :**

Que le conseil Que le Conseil de la municipalité de Clarenceville accepte le tarif proposé pour l'année 2024 à raison d'un tarif de 70,00 \$ de l'heure et de 57,00 \$ pour les frais de km (allée retour) pour la prochaine année 2024.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT ET COLLECTES)**



## **POINT 16**

2023-09-202

### **MANDAT À AVIZO : CARACTÉRISATION PP6**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a mandaté la firme Avizo pour la caractérisation des eaux usées de la PP6 (référence 2023-05-112) au montant de 8 847,00 \$ (excluant les taxes) pour la période d'hiver (6 jours continus) qui n'a pas eu lieu ;

**CONSIDÉRANT** une nouvelle offre d'Avizo pour la caractérisation des eaux usées de la PP6 au montant de 9 154,00 \$ (excluant les taxes) pour la période estivale (7 jours continus) et que celle-ci est nécessaire en raison de la population plus importante en cette période ;

**Pour ces motifs :**

**Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance ; Et appuyé par M. David Branch**

**ET RESOLU :**

Que le Conseil de la municipalité de Clarenceville reconduit le mandat à la firme Avizo pour la caractérisation des eaux usées de la PP6 au montant de 9 154,00 \$ (excluant les taxes) pour la période estivale (7 jours continus).

*Adoptée à l'unanimité*

*Poste budgétaire : 23-050-01-000*

## **TRÉSORERIE ET FINANCES**

### **POINT 17**

2023-09-203

### **AUTORISATION DE PAIEMENT – FREGEAU & FILS**

**CONSIDÉRANT** un mandat accordé à Frégeau & Fils (réf. 2023-07-147) pour la démolition du bâtiment situé au 70 rue Principale ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'une visite des lieux le mercredi 15 août 2023, en présence de M. Serge Beaudoin, maire ainsi que Mme Sonia Côté, directrice générale pour constater et accepter la remise des lieux tel que selon le mandat avec la Cie Frégeau & Fils inc ;

**Pour ces motifs :**

**Il est proposé par M. David Adams Et appuyé par Mme Karine Beaudin**

**ET RESOLU :**

Que le Conseil autorise le paiement de la facture no. 82613 au montant de 68 250\$ (excluant les taxes) à la Cie Frégeau & Fils inc pour le mandat de démolition du bâtiment situé au 70 rue Principale tel que selon le contrat accordé.

*Adoptée à l'unanimité*

*Poste budgétaire : Surplus accumulé non affecté 21-701-00-000*

### **POINT 18**

2023-09-204

### **AUTORISATION DE PAIEMENT - AQUATECH**

**CONSIDÉRANT** la réception de deux factures d'Aquatech concernant des honoraires pour les mois d'avril (no. 077718) au montant de 3 292,20 \$ excluant les taxes et juin (no.077719) au montant de 2 303,10 \$ excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** que ces factures reflètent les interventions en lien avec les alarmes des stations de pompage en raison du niveau élevé d'eau, pannes de courant, entretien des pompes ;  
Pour ces motifs :

**Il est proposé par M. Chad Whittaker Et appuyé par Mme Karine Beaudin**

**ET RESOLU :**

Que le conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville autorise le paiement des factures numéros 077718 et 077719 pour les frais supplémentaires couvrant la période du 5 avril au 21 juin 2023 au montant totalisant 5 595,40 \$ excluant les taxes.

*Adoptée à l'unanimité*

*Poste budgétaire : 02-413-00-521 et 02-415-00-521*

2023-09-205

### **POINT 19**

#### **COMPTES À PAYER AU 12 SEPTEMBRE 2023**

**Il est proposé par M. Gérald Grenon et appuyé par M. Gaëtan Lafrance**

**ET RÉSOLU :**

Que les comptes à payer au 12 septembre 2023 au montant de **232 344,82 \$** soient approuvés pour paiement.

*Adoptée à l'unanimité*

### **AUTRES POINTS**

#### **POINT 20**

#### **RAPPORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

*Chacun des conseillers et M. Le maire présentent leurs activités et l'avancement de leurs dossiers respectifs*

Serge Beaudoin: caucus, clarfest, rencontre avec SQ

Gérald Grenon: Régie, caucus

Gaëtan Lafrance: caucus, clarfest

Karyne Beaudin: caucus, clarfest

Chad Whittaker: caucus, clarfest

David Branch: caucus, clarfest, exercice sur l'eau avec le SSI

David Adams: caucus, clarfest,

#### **POINT 21**

#### **VARIA**

Rien à signaler

**POINT 22**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES PAR LES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Questions diverses adressées au président de l'assemblée.

**POINT 23**

2023-09-206

**LEVÉE DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'ordre du jour est épuisé.

**Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par Mme Karine Beaudin**

Et résolu :

Que la séance ordinaire du 12 septembre 2023 soit levée à 20 h 58.

*Adoptée à l'unanimité*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

\_\_\_\_\_  
Sonia Côté, directrice générale et  
Greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Serge Beaudoin, maire

\_\_\_\_\_  
Sonia Côté, directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**Le 12 septembre 2023.**